

# Communauté de Communes du Charolais

## Compte rendu de séance du Jeudi 11 février 2016

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

**Présents :** BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BERAUD Daniel, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre (arrivé à 20h30), ROSSAT Jean-Michel, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, GORDAT Gérald, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, MARECHAL Éric, METROP Sonia, PALLOT Noël, PICHARD Fabienne, RIBOULIN André, ROUX Didier, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

**Excusés :** BICHET Jean-Yves représenté par ROSSAT Jean-Michel, suppléant ; BLANCHARD Jean-Charles, BONNOT Christian, DUMONTET Paul, PIRET Jean, excusés.  
BAUJON Marie-Thérèse donnant pouvoir à TERRIER Edith ; BERTHIER Pierre donnant pouvoir à BRUN Éric (arrivé à 20h30) ; CORNELOUP Josiane donnant pouvoir à SOUFFLOT Hervé ; DESBROSSES Angela donnant pouvoir à METROP Sonia ; FORGEAT Armand donnant pouvoir à RIBOULIN André ; JARRIER André donnant pouvoir à BERAUD Daniel ; LAMBOEUF Joël donnant pouvoir à ROSSAT Jean-Michel ; LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert ; PALLOT Annie donnant pouvoir à PALLOT Noël ; PESENTI Michèle donnant pouvoir à GORDAT Gérald ; SEURRE Fabienne donnant pouvoir à DESCOURS Céline.

Madame PICHARD Fabienne est nommée secrétaire de séance.

-----

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015**

Le compte-rendu du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions**

N°	Objets
A2016-002	Suppression de la régie et des sous-régies de recettes « Déchetterie de St Bonnet de Joux pour accès professionnels »
A2016-004	Suppression de la régie de recettes « Halte Garderie de Palinges »
A2016-005	Modification de la régie de recettes et d'avances « ALSH Charolles – Enfance Jeunesse » - Suppression de la régie de recettes
	Acceptation d'indemnité d'un montant de 20 € au titre du contrat d'assurance Dommages ouvrages pour la reprise du plafond d'un cabinet de la MSP suite à une fuite d'eau survenue en juillet 2015
D 2016-001	Déclaration d'un marché sans suite pour motif d'intérêt général Lot 8 « carrelages-faïences » du marché de travaux de construction d'une micro-crèche et d'un relais assistante maternelle à St Bonnet de Joux
D 2016-002	Etudes d'esquisses et avant-projet sommaire relatives à la construction d'un hôtel d'entreprises à Charolles sur le site « Pôle d'activité de Molaize » Fournisseur : SELARL SETAN Architectes - Montant : 7 200.00 € HT
D 2016-003	Prestation de services pour l'établissement des devis et du marquage contradictoire des travaux de voirie – programme 2016 Fournisseur : Sté INGEPRO - Montant : 14 122.50 € HT
D 2016-004	Etude d'impact de la fusion des Communautés de Communes de Paray-le-Monial, Digoin-Val de Loire et du Charolais Fournisseur : Sté KPMG Secteur Public - Montant : 7 125.00 € HT
D 2016-005	Prestation de services pour la fourniture, l'installation, le paramétrage et la maintenance d'une solution SIG Gestion de la Voirie Fournisseur : Sté SOGEFI SARL - Montant : 17 470.00 € HT

### **3. Intervention du service « archives » – nouvelle tarification**

Monsieur le Président rappelle qu'afin de procéder à un classement définitif et réglementaire des archives communautaires, de disposer d'un état détaillé des dossiers, et de faire de la place en éliminant tous les documents prévus par les instructions nationales, le conseil communautaire, par délibération en date du 11 juin 2015, a décidé de faire appel au service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire pour un coût prévisionnel de 7 672,46 €.

Pour cette mission, le Conseil Départemental a accordé à la Communauté de Communes une aide de 3 000 €.

Suite à la mise en place d'une nouvelle tarification pour la mise à disposition d'un archiviste sur le grade d'assistant de conservation de 1<sup>ère</sup> classe, le CDG 71 a fait parvenir un devis d'intervention réactualisé s'élevant à 8 947,04 €.

A l'unanimité des membres présents, cette nouvelle proposition tarifaire est approuvée.

L'intervention du service « archives » aura lieu courant 2016.

#### **4. Désignation d'un représentant à la commission d'attribution des logements locatifs sociaux de la SEMCODA**

Monsieur le Président expose que la SEMCODA actualise sa politique d'attribution des logements locatifs sociaux. Dans cette perspective, elle revoit la composition de ses commissions d'attribution des logements locatifs sociaux.

Outre les membres de droits, sont désormais membres titulaires désignés :

- Le responsable d'agence,
- 3 représentants des services sociaux de la commune du lieu des logements à attribuer,
- Un représentant des services sociaux de l'EPCI du lieu des logements à attribuer,
- Le représentant des locataires.

Afin de mettre en œuvre cette organisation, la SEMCODA demande à la Communauté de Communes de bien vouloir désigner un représentant de la collectivité au sein de cette commission d'attribution.

A l'unanimité, Monsieur Gérard DUCHET est désigné représentant à cette commission.

#### **5. Projet hôtel d'entreprises**

Monsieur Gérald GORDAT présente le projet d'hôtel d'entreprises.

Il fait part de la rencontre du 4 février dernier avec le Préfet et l'ensemble des acteurs des différents projets situés à proximité du Pôle d'activités du Charolais (CCC, Ville, Maison du Charolais, Etat).

Il rappelle que l'Etat dispose d'un terrain de 2.8 ha sur lequel il projette de créer une aire de repos. La CCC a sollicité la réservation d'une partie de ce délaissé de l'Etat pour implanter un projet hôtelier. Il indique, par ailleurs, qu'une réflexion est en cours pour couvrir la zone pour les mobiles et le THD.

Puis, il présente l'avant-projet préparé par le cabinet SETAN : construction d'un bâtiment constitué de 6 modules d'une surface de 100 à 150m<sup>2</sup> chacun. 4 seront destinés à des entreprises artisanales et 2, situés à chaque extrémité du bâtiment, seront aménagés en espace de bureaux pour des entreprises tertiaires.

La parcelle envisagée se situe en face de la métallerie CORTIER, de façon à disposer d'une bonne visibilité depuis la RCEA.

L'objectif du projet est non pas de créer le besoin mais répondre à des demandes de locaux temporaires pour accompagner des jeunes créateurs ou faciliter des reprises d'entreprises lors de départ en retraite d'artisans travaillant à domicile.

Le coût estimatif du projet s'élève à 918 000 € HT. Ce projet à vocation économique pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR (50 % soit 459 000 €), et de la Région via le PETR dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens du Pays Charolais Brionnais (10 % soit 91 800 €).

L'autofinancement s'élèverait à 367 200 € HT, il pourrait être assuré par le biais d'un emprunt.

Monsieur Didier ROUX expose qu'afin de faciliter la prospection et la commercialisation, il serait nécessaire d'avoir des éléments de communication, notamment le prix du loyer.

Monsieur Gérard GORDAT expose que les loyers seront fonctions des aides obtenues. Selon les premières simulations, et compte tenu du plan de financement prévisionnel présenté, les loyers pourraient être fixés à environ 500 €. Ces derniers devront être supérieurs au juste coût de l'annuité pour faire face à des frais annexes inévitables dans la durée.

Il convient aussi de préciser que ce projet fera l'objet d'extensions à Palinges et à Saint Bonnet de Joux. Les réflexions et contacts sont en cours pour définir les conditions de leur réalisation, à envisager en 2017. A Palinges, l'option privilégiée actuellement est la construction d'une ou deux cellules neuves. A Saint Bonnet de Joux, la solution étudiée consiste à racheter et réhabiliter un bâtiment artisanal existant.

A l'issue de la présentation et des échanges, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de création d'un hôtel d'entreprises implanté dans le pôle d'activités du Charolais à Charolles, et le plan de financement prévisionnel présenté. Monsieur le Président est autorisé à lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, comprenant une tranche ferme (projet de Charolles) et une tranche conditionnelle (Palinges et Saint Bonnet de Joux).

#### Arrivée de Monsieur Pierre BERTHIER

### **6. Ouverture de crédits avant vote du BP**

Monsieur Jean PIRET, Vice-Président, rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. »

En conséquence, il propose d'ouvrir, dès à présent aux budgets primitifs 2016 du budget principal et du budget « déchets ménagers », divers crédits d'investissements indispensables à la poursuite des opérations en cours ou à la réalisation d'opérations urgentes et dont le financement serait inscrit au projet du budget 2016, soit :

#### ▪ **Budget principal – Communauté de Communes du Charolais**

<i>Chapitres</i>	<i>Sommes à inscrire</i>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	8 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	186 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 000 €</b>

#### ▪ **Budget annexe – Déchets Ménagers**

<i>Chapitre</i>	<i>Sommes à inscrire</i>
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>7 700 €</b>

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **7. Acceptation fonds de concours de la commune de PRIZY pour travaux de voirie**

A l'unanimité, le fonds de concours d'un montant de 2 157.76 € octroyé à la CCC par la commune de PRIZY, pour les travaux de réfection de la VC4 effectués en 2015, est approuvé.

## **8. Convention relative à la collecte et au transport des déchets verts collectés à la déchetterie de Saint Bonnet de Joux – Avenant n°1**

Monsieur le Président expose que suite aux recommandations de la DREAL lors de son inspection de la déchetterie de Vendennes les Charolles, les quantités de déchets verts stockées dans cette déchetterie doivent être diminuées le temps de faire les travaux de mise en conformité. En conséquence, la benne des déchets verts collectés à la déchetterie de St Bonnet de Joux doit donc être déchargée temporairement à la déchetterie de Palinges et non plus à Vendennes les Charolles. Le coût de cette rotation est de 105 €.

Dans cette perspective, et à l'unanimité, Monsieur le Président est autorisé à signer un avenant à la convention avec la société PICARD relative à la prestation de chargement, transport, déchargement et remise en place de la benne des déchets verts collectés à St Bonnet de Joux.

## **9. Convention relative au tassage de la benne cartons de la déchetterie de Charolles – Autorisation de signature**

En vue de réduire les rotations de la benne « carton » de la déchetterie de Vendennes les Charolles, Monsieur le Président est autorisé à signer une convention de prestation de services avec la société PRIEST pour procéder au tassage de la benne cartons de la déchetterie de Vendennes Les Charolles. Le coût de cette intervention s'élève à 10 € HT.

Elle sera faite en même temps que le relevage des déchets verts.

## **10. Renouvellement de la Convention de partenariat « Ressourcerie en Pays Charolais Brionnais »**

Monsieur le Président rappelle la convention de partenariat « Ressourcerie en Pays Charolais Brionnais » conclue avec l'Agence du patrimoine en 2014 et renouvelée en 2015. L'objectif de ce partenariat est de redonner une seconde vie à des déchets collectés au sein des trois déchetteries de la Communauté de Communes du Charolais, mais qui peuvent faire l'objet d'une valorisation marchande après nettoyage, restauration, réparation. Pour effectuer ses missions, la Ressourcerie emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

Il propose au conseil de renouveler cette convention de partenariat pour l'année 2016. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **11. Avenant n°2 au marché voirie assainissement**

Monsieur François JOLY, Vice-Président chargé de la voirie, informe les membres présents que le cahier des charges du marché de voirie – assainissement des eaux pluviales / fossés attribué aux entreprises JAYET et SOUFFLOT nécessite des tarifs pour la fourniture et la pose de descente d'eau, la mise en œuvre de béton et la fourniture et la pose d'acodraïns.

Il propose donc de conclure un avenant à ce marché portant complément du bordereau de prix comme suit :

- Fourniture et pose sur radier en béton de descente d'eau grand débit : 82,00 €HT le mètre linéaire
- Fourniture et pose sur radier en béton de descente d'eau petit débit : 72,00 €HT le mètre linéaire
- Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg : 130,00 €HT le mètre cube
- Fourniture et pose d'acodraïns diamètre 200 mm : 145,00 € HT le mètre linéaire

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire émet un avis favorable à cette proposition. Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 au marché de voirie – assainissement des eaux pluviales / fossés avec les entreprises JAYET et SOUFFLOT.

## **12. Renouvellement de la convention de partenariat avec la CC du Clunisois pour l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à St Bonnet de Joux**

Monsieur COMTE Jacky, Vice-président, rappelle la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Clunisois portant organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement délocalisé à Saint Bonnet de Joux dans les locaux de la garderie périscolaire, pendant les petites vacances scolaires (sauf pour les vacances scolaires de Noël) et pendant les vacances scolaires d'été.

Afin de satisfaire les familles et les enfants, il est proposé de maintenir le fonctionnement de l'antenne de Saint Bonnet de Joux pour cette année 2016. Dans ce cadre, un avenant de prolongation de la convention de partenariat doit intervenir avec la Communauté de Communes du Clunisois.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **13. Charte des aînés**

Madame Josiane CORNELOUP, étant absente et excusée en raison de santé, la présentation des premières actions menées dans le cadre de la charte territoriale des aînés est reportée à une prochaine séance.

## **14. Informations et questions diverses**

### **❖ Prochaines réunions**

- ✦ Réunion du conseil des Maires dans le cadre du PLUI : Jeudi 25/02/2016
- ✦ Conseils communautaires :
  - Jeudi 24/03 : adoption des CA + modalités de travail Communes/CCC dans le cadre du PLUI
  - Jeudi 07/04 : adoption des budgets 2016 + prescription PLUI dans la mesure du possible.

### **❖ Fusion CCParay-CCDigoin-CCCharolles**

Monsieur Noël PALLOT, Président, informe du processus de travail engagé entre les 3 présidents et les 3DGS pour travailler sur une méthode de travail jusqu'en 2017. Différentes instances sont envisagées (copil restreint, copil élargi, comité des DGS, réunion des maires, assemblée des délégués communautaires, réunion des conseillers municipaux). Une 1<sup>ère</sup> réunion d'information auprès des 550 conseillers municipaux est prévue le samedi 02/04/2015 au matin à Digoin.

### **❖ Voirie**

Monsieur François JOLY informe :

- Suite à l'achat du logiciel, la récupération des données sera effectuée ce vendredi 12 février.

- INGEPRO va commencer ses missions prochainement. Une réunion de coordination entre les entreprises et la commission voirie est organisée ce vendredi 12 février après-midi.

Il rappelle que pour démarrer les devis au plus vite et donc les travaux, il serait nécessaire de connaître l'enveloppe voirie au plus vite, et de préférence une fois le premier projet de budget 2016 dégrossi par la commission des finances du 25/02.

### **❖ Chemins de randonnées**

Il convient de faire remonter, dans les plus brefs délais, à Madame Michèle PESENTI, conseillère déléguée en charge du tourisme, les travaux à prévoir pour le printemps sur les chemins de randonnées, et lui communiquer les coordonnées d'un référent au sein de chaque commune. Il est rappelé qu'un mail formulant ces demandes a été transmis à l'ensemble des communes par Mme PESENTI.

**Levée de séance à 21h15**